

Règlement tournoi 3VS3 LA JARRIE FC

Article 1 : Ce présent règlement est valable pour le tournoi 3VS3 le Samedi 29 Juin par le club de La Jarrie FC.

Article 2 : Le droit d'engagement est fixé à 20€ par équipe. L'inscription sera validée avec la **copie d'identité** du responsable d'équipe.

Article 3 : Avant le début du tournoi, chaque capitaine (responsable d'équipe) doit fournir son nom, prénom et adresse, le nom des autres joueurs ainsi que le nom de son équipe.

Article 4 : Peut participer à ce tournoi toute personne ayant **16 ans ou plus**. Chaque équipe doit présenter 3 joueurs + 1 remplaçant maximum.

Article 5 : Le tournoi débutera à **17 heures** sur 8 à 12 terrains en herbe selon le nombre d'équipes.

Article 6 : Les équipes des matchs à jouer seront appelées durant les matchs en cours. Par conséquent, tout retard de plus de 3 minutes entraînera la perte du match.

Article 7 : Le tournoi comporte 2 phases : la phase de classement et celle de la phase finale à élimination directe (tableau principal + tableau consolante).

Article 8 : La durée des matchs peut varier de **3 à 4 minutes** suivant le nombre d'équipes inscrites.

Article 9 : Chaque responsable vérifie auprès de l'arbitre le score de la rencontre dès la fin du match ; **aucune contestation** ne sera possible à la table de marque.

Article 10 : Les matchs seront arbitrés en autoarbitrage avec des dirigeants présents tout autour des terrains.

Article 11 : Lors des poules de classement, le décompte des points s'effectue comme suit :

- Match gagné → **3 points**
- Match nul → **1 points**
- Match perdu → **0 point**
- Match perdu par pénalité → **-1 point**

En cas d'égalité de points au classement, avantage à la meilleure différence de buts, puis à la meilleure attaque.

Article 12 : Lors de l'élimination directe et jusqu'à la finale incluse, si le résultat est toujours de parité, le vainqueur est désigné avec une mort subite.

Article 13 : Les règles du Football Association Board sont applicables. Toutefois certaines lois du jeu font l'objet d'aménagements énumérés ci-après :

- mur à 4m

- tous les coups francs sont directs.

Article 14 : Les membres de l'organisation se réservent le droit d'exclure définitivement du tournoi tout joueur ou toute équipe qui aurait un comportement contraire à la morale sportive.

Article 15 : Tout litige non prévu par le présent règlement est tranché par les membres de l'organisation, seule compétente : **SES DECISIONS SERONT SANS APPEL**

Article 16 : LA JARRIE FC **décline toute responsabilité** en cas d'accident ou de vol.